

AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
« MARCHÉ DES ARTISANS MENSUEL » en centre-ville

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation du domaine public par un marché artisanale en centre-ville, un dimanche par mois en application de l'article L2111-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques principales :

La ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée aux commerces ambulants, dont le périmètre actuel comprend la place Sainte Croix.

Ce périmètre pourra être modifié en fonction de travaux ou de manifestations impactant le linéaire commercial.

L'occupant versera à la ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public qui s'élèvera à 1,00€ le mètre linéaire occupé.

La mise à disposition du domaine public est fixée pour une durée de 6 mois, à compter du mois de mai 2026.

L'autorisation est personnelle et non cessible à un tiers

L'occupant proposera des heures d'ouverture aussi larges que possible dans le respect de la réglementation en vigueur.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 24 avril 2026

Dossier à remettre par les candidats :

- Curriculum vitae du ou des gérants candidats (extrait de registre de commerce datant de -3 mois, attestation d'assurance à responsabilité civile professionnelle, carte de commerçant en cours de validité)
- Lettre de motivation
- Projet de fonctionnement et présentation
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats sera faite selon les critères suivants :

1. Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable, aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service
2. Contenu du projet : projet global, les horaires ; nombre d'exposants et plan général, mode d'exploitation, structure juridique, qualité des stands
3. Mesures de propreté, de sécurité et sanitaire

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront transmises soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres au service contre remise de récépissé à

VILLE D'ANGERS - DIRECTION ESPACE PUBLIC – COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE BROCANTE »
85 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Emilie JOLY, service Commerce – Direction Espace public et voirie communautaire – tél : 02.41.05.48.86